



Pétition au Conseil Municipal de la Ville de Genève :

Le budget de la Ville ne doit pas servir à rémunérer le refus d'étudier le budget de la Ville

Considérant que:

- le Conseil municipal, fixe par arrêté, pour la durée de la législature, le montant des jetons de présence et indemnités à verser à ses membres et aux partis politiques représentés en son sein;
- que par la même procédure, le Conseil municipal peut renoncer au versement de jetons de présence dus pour une ou plusieurs séances plénières ou de commission;
- que l'attribution principale du Conseil municipal est l'étude et le vote du budget annuel de la Municipalité, sur la base d'un projet présenté par le Conseil Administratif;
- que par conséquent se refuser à assumer cette tâche revient, pour le Conseil Municipal, à refuser de faire le travail pour lequel il est élu;
- qu'il ne se justifie pas de rémunérer les membres du Conseil municipal pour un travail qu'ils n'ont pas fait, parce que la majorité d'entre eux ont refusé de le faire et que la minorité qui était prête à le faire n'a pas su convaincre suffisamment de membres de la majorité de condescendre à faire ce pour quoi ils et elles ont été élu-e-s;
- que précisément, le lundi 7 septembre, en séance plénière, le Conseil municipal a refusé d'entrer en matière sur le projet de budget présenté par le Conseil administratif, et donc refusé d'étudier ce projet, d'en débattre, de l'amender, de l'approuver ou de le refuser dans les délais prescrits par la loi;
- que donc la séance plénière du 7 septembre a été d'une absolue inutilité et d'une absolue improductivité;
- et qu'il n'y aucune raison que le budget de Ville serve à rémunérer le refus d'étudier le budget de la Ville...

LES SOUSSIGNÉES ET SOUSSIGNÉS

Invitent le Conseil Municipal de la Ville de Genève à décider

- qu'il ne soit versé aucun jeton de présence ni aucune indemnité à aucun-e membre du Conseil municipal pour la séance plénière du lundi 7 septembre 2015.
- et qu'une somme équivalente au total des jetons de présence de la séance plénière du 7 septembre soit versée à titre de don à un organisme d'entraide actif dans la défense du droit d'asile et l'accueil des réfugiés à Genève.

Nom, prénom

N° postal, localité

signature

A RENVoyer À :

Pascal Holenweg, CP 343, 1211 Genève 4

OU PAR COURRIEL À :

vivelacommune@infomaniak.ch